



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL



N° D/2022-076

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme CANTIER Nadège – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Thérèse MUNOZ.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Par délibérations N°D/2022-039 et N°D/2022-040 en date du 16 mai 2022, il a été décidé respectivement la création du CST et le nombre de représentants du collège des élus qui a été fixé à 3.

Obligatoire dans les collectivités à partir de 50 agents, il comprend un nombre égal des représentants du personnel et des représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les représentants élus, titulaires et suppléants, siégeant au sein de ce Comité Social Territorial. Il rappelle que celui-ci est l'organe consultatif où s'exerce le droit à la participation des agents territoriaux pour la détermination collective des conditions de travail.

Le Maire y siège de droit en qualité de Président.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

Transmis à la Sous-préfecture
d'AUTUN
29 DEC. 2022
Mairie de TORCY - 71210 TORCY



- **DÉSIGNE** les membres du Conseil Municipal qui siégeront au Comité Social Territorial selon la liste ci-dessous :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
1. Nadège CANTIER 2. Anne GALLO 3. Josette DESVIGNES	1. Manuela ROMERO-PORTRAT 2. Christian LANDRÉ 3. Rabah DJEDDOU

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture

le 29 DEC. 2022

et publié, affiché ou

notifié le 29 DEC. 2022

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Philippe PIGEAU

